



CHSCT EXTRAORDINAIRE DU 07 FEVRIER 2017

Compte rendu commun CGT / FO

Voici un CHSCT pas ordinaire, de part l'ordre du jour, les débats qui ont suivis et même son compte rendu.

Ordre du jour exceptionnel car il fait suite à un courrier du 15 décembre 2016, signé par une partie de l'équipe de soins continus relatant les agissements d'un médecin.

Cette situation s'est même retrouvée à la Une de La Dépêche du Midi.

Des détails de ce courrier sont en partie connus de tous, il est donc inutile d'y revenir.

Le CHSCT rappelle que les agents qui en font la demande peuvent bénéficier de la mise sous protection fonctionnelle qui garantit une sécurité dans leur emploi, mais qui procure également des moyens : avocat, conseil, psychologue, médecine du travail, etc.....

Nous avons multiplié les échanges avec la direction afin de trouver des solutions.

Le CHSCT qui a pris toute sa place dans la défense des agents demande solennellement que de ces agissements cessent immédiatement !

Nous avons rappelé les textes de lois en vigueur concernant le harcèlement dans une déclaration liminaire jointe à ce compte rendu.

Ainsi, afin que toute la lumière soit faite, **les syndicats CGT et FO membres du CHSCT ont demandé l'ouverture d'une enquête administrative des autorités de tutelles. Cette demande a été votée à l'unanimité.** Les résultats devront être communiqués lors d'un CHSCT extraordinaire.

L'ARS doit se saisir de ce problème et faire la lumière sur ce qui se passe dans notre hôpital.

Cette enquête couvrira l'ensemble des services qui sont concernés : urgences, soins continus, UHCD, imagerie, maternité, bloc, chirurgie ambulatoire, soins palliatifs et tous services étant sous la responsabilité fonctionnelle de ce médecin.